

1 septembre 1651 : Garnison de Montanges.

Attestation de règlement des rations de la garnison.

**Attestation** de M. TROCU, de BELLEY, d'avoir payé au sr MERMET, commandant la garnison de MONTANGE, la valeur de 1320 rations, pour 3 mois 20 jours; quittance du 07.11.1644. (Voir aussi mention dans la pièce n° 184).

**Libelle** de François DELAVILLE, principal habitant de MONTANGE, à la justice de NANTUA, contre Henry MERMET, aux fins de le faire comparaître pour être condamné à payer ce qu'il doit avec son père, feu Louis MERMET, à François DELAVILLE et à son feu père, pour les dépenses effectuées sur ordre par les habitants de MONTANGE, lors des dernières guerres pour l'entretien des troupes de passage et de la garnison; les MERMET ont reçu les sommes, mais n'ont pas remboursé les habitants; les dépenses du sr DELAVILLE représentent 1/3 des dépenses des habitants. (Voir mentions dans les pièces n° 183 et 184).

Le Souffroy Certiffy avoir payé Au Sr M<sup>re</sup> M<sup>re</sup> M<sup>re</sup>  
Commandant la garnison d'habl<sup>e</sup> a Montange  
La Somme de trois cent quatre vingt deux  
Livre pour valeur de Trois cent vingt rations  
pour six appointement de Subsistance d'habl<sup>e</sup>  
de garnison de la garnison Et list pour trois mois  
vingt deux commens de dix Janvier & fin  
~~Le~~ le premier de May mil six cent quatre  
quatre conformément a l'ord<sup>e</sup> de M<sup>re</sup> L. Comte  
de Montaur<sup>e</sup> & Collo de M<sup>re</sup> Demarbaul pour  
Livre Indane, dont six six M<sup>re</sup> M<sup>re</sup> M<sup>re</sup>  
quatre quittance le Septiesme de Novembre avec  
six mil six cent quatre quatre que Jay  
deputé au Compt<sup>e</sup> rendu pardevant M<sup>re</sup> M<sup>re</sup> M<sup>re</sup>  
de la Chambre des Comptes & de la Chambre  
Luites Jull<sup>e</sup> mil six cent cinquante six  
Lait le six May le premier de Septembre  
mil six cent cinquante six.

TROCU